

Amélie de Montchalin : « La plus forte baisse des dépenses de l'Etat depuis un quart de siècle »

Dans un entretien au Figaro, la ministre détaille les grandes lignes du budget. Interrogée sur les retraites, elle explique « le choix du dialogue social pour gagner en clarté » et dit croire que la discussion entre partenaires sociaux « mènera à un accord ». Alors que les socialistes pourraient voter la motion de censure, « on peut être dans l'opposition sans être dans le blocage », commente Amélie de Montchalin, qui rappelle « les milliards de la facture » de la censure, payés par les Français. « L'Etat ne peut pas rattraper le temps que la censure a fait perdre, poursuit-elle. Nous avons d'ores et déjà perdu 6 milliards d'euros par la baisse de la croissance et nous estimons à 6 autres milliards d'euros de manque à gagner dans les recettes. Je pense que ce coût de 12 milliards d'euros est minoré. Un pays sans budget voté, c'est un pays avec des dépenses qui dérivent et des recettes qui ne rentrent pas. » La ministre « remercie » les groupes de gauche d'être venus à la discussion « sans lignes rouges ». « Nous avons voulu travailler avec eux dans le même état d'esprit. Ça a changé les choses », explique-t-elle. Amélie de Montchalin liste les concessions faites à la gauche, pour l'outre-mer, les postes d'enseignants, la transition écologique, l'hôpital et ajoute que « la discussion va se poursuivre au Parlement, notamment sur le logement. » A droite, « tous les responsables de la droite républicaine attendent plus de baisses de dépenses et moins de hausses d'impôts. Je m'y engage, assure-t-elle. Sur les 50 milliards d'euros à trouver, 20 sont des impôts et 30 sont des dépenses en moins. Ce n'est pas la répartition que j'ai trouvée en arrivant dans ce bureau. » « Nous inscrivons dans le texte rien de moins que la plus forte baisse des dépenses de l'Etat depuis un quart de siècle », affirme la ministre, la chiffrant à 10 milliards, réalisée « en premier lieu, sur les opérateurs de l'Etat ». Elle détaille les autres postes d'économies, ainsi que les hausses d'impôts prévues dans le texte : surtaxe de l'IS « pour un an seulement », la CDHR « pour l'instant », en proposant « de la remplacer le plus vite possible par un dispositif anti-optimisation », « calculé sur le patrimoine hors outil de travail », et qui « serait pérenne ». Interrogée sur une loi fiscale après le budget, Amélie de Montchalin n'écarte pas cette possibilité, « car nous ne pouvons pas créer ce dispositif dans le PLF 2025. Cependant, cet exercice ne doit pas tourner au concours Lépine des nouveaux impôts », prévient-elle. « Nous devons réduire le déficit de 0,8 % du PIB chaque année jusqu'en 2029 pour tenir nos engagements internationaux. L'effort budgétaire que nous faisons cette année, il faudra le refaire l'an prochain », prévient également la ministre. (Le Figaro, p.6)